



Garde alternée le père refuse de me ramener mon enfant nouvelle ad

Par **Evora28**, le **14/02/2016** à **12:29**

Bonjour voilà nous sommes passés en jugement au mois d octobre le père a voulais une GA moi je n étais pas d accord le juge a décider de nous laisser en GA car nous l étions déjà à l amiable avant le jugement .j ai demenager a 30 km fin novembre 2015 en envoyant ma nouvelle adresse en AR au père celui ci ne veut pas en tenir compte et tiens compte de l adresse de mes parents qui avait été enregistré au moment de la procédure qui ce trouve à 1km500 de chez lui .un soir il ne m à pas rendu mon enfant je suis allée à la gendarmerie le lendemain matin pour essayer à l amiable quand le gendarme c'est présenter à lui il a prétendu que c'était un faux numéro alors j ai déposée plainte. J ai donc renvoyé au JAF une nouvelle requête pour ma nouvelle adresse avec tous les éléments comme quoi mr ne veut pas en tenir compte.avec tous ses éléments est ce que le juge peut réévaluer le mode de GA que mr avait demander ? Sachant qu on est sur une période d essai de 6 mois donc jusqu'à avril 2016 ?merci de m aider